



## 2. MODALITÉS DU TEMPS PARTIEL

Je choisis :

Une quotité de temps partiel de :

50 %  60 %  70 %  80 %

Demi-journées libérées de préférence :

lundi  mardi  mercredi matin

jeudi  vendredi

Je comprends que si ma quotité n'est pas atteinte, **ma rémunération sera :**

semaine scolaire type	Nombre de demi-journées non travaillées	Service Annuel Complémentaire (108 heures)	Rémunération
9 demi-journées	2	Au prorata	Au prorata
	3	Au prorata	Au prorata
	4	Au prorata	Au prorata
	4+1mercredi/2	Au prorata	Au prorata
8 demi-journées	2	81 heures	75 %
	3	66 heures	62.5%
	4	54 heures	50%

Une quotité de temps partiel de :

50 %  60 %  70 %  80 %

Demi-journées libérées de préférence :

lundi  mardi  mercredi matin

jeudi  vendredi

Je comprends que si ma quotité n'est pas atteinte du fait de l'organisation du temps de travail propre à l'école, **j'aurai à compléter la quotité due en travaillant quelques demi-journées supplémentaires dans l'année (qui seront précisées en début d'année scolaire) :**

semaine scolaire type	Quotité de travail	Nombre de demi-journées non travaillées	Service Annuel Complémentaire (108 heures)	Equivalent en nb de demi-journées supplémentaires à effectuer dans l'année	Rémunération
9 demi-journées	80 %	2	87 heures	A déterminer	85.7 %
	70 %	3	75 heures		70 %
	60 %	4	66 heures		60 %
	50 %	4 +1 mercredi/2	54 heures	Possible – à déterminer	50 %
8 demi-journées	80 %	2	87 heures	14 demi-journées de 3h	85.7 %
	70 %	3	75 heures	22 demi-journées de 3 h	70 %
	60 %	4	66 heures	28 demi-journées de 3 h	60 %
	50 %	4	54 heures		50 %

**Pour les demandes autres que pour élever un enfant de moins de 3 ans :**

Je demande à surcotiser

Je ne demande pas à surcotiser (cf. circulaire départementale du 8 février 2021)

Date et signature : .....